

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil dix-sept, le 28 septembre à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE
membres titulaires et membres suppléants Bernard CERF, Jean Luc PIANZI et Myriam PISANO.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Josette BESSE à Marie-Lise LHOMET, Patrice DUMORTIER à Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH à Jean-Louis HOTTLET, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Roland DAMOTTE à Pierre OSER, Christine DEL PIE à Cédric PERRIN, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Bernard TENAILLON à Bernard CERF, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 22 septembre	Le 22 septembre	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean LOCATELLI est désigné.

2017-06-21 Attribution d'un fonds de concours d'équipement touristique structurant à la commune de Chavanatte pour la réalisation de sa ferme d'accueil touristique

Rapporteur : Pierre OSER

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la CCST a décidé de soutenir le projet de la commune de Chavanatte qui souhaite ouvrir un accueil touristique dans le cadre de la réhabilitation d'une ferme

à colombage située 7 rue principale au centre du village (parcelles cadastrales 382 et 381, au 7 rue Principale à Chavanatte).

Ce projet s'articule autour de la restauration d'une ferme sundgauvienne datant du 18^{ème} siècle acquise par la commune.

Sur cette base patrimoniale, la commune envisage de constituer une assise au développement d'activités en lien avec le tourisme et les loisirs.

La ferme accueillera entre autres,

- Un restaurant de 20 à 40 couverts en rez-de-chaussée
- 3 chambres d'hôtes en étage
- Un espace soins-esthétique-bien être pour des interventions ponctuelles
- Pourront également s'y adjoindre une épicerie de produits bio et du terroir et un point d'accueil information tourisme

Le rayonnement de ce projet dépasse le Sud Territoire et développe un enjeu supra-communal ainsi qu'une dimension extra communautaire.

Il constitue un apport déterminant pour la commune en termes de développement d'une économie et d'une activité locale portée par le tourisme et le loisir nature en pleine croissance.

Ce sont potentiellement 2 à 5 emplois qui peuvent à terme se greffer sur cette opération.

A souligner également qu'elle entre en parfaite résonance avec la politique touristique de la CCST soucieuse de voir se développer des offres touristiques d'hébergement et de restauration sur le volet rural du Sundgau.

Budget Prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
<i>libellé</i>	<i>Montant H.T.</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant H.T.</i>
Construction Réhabilitation		Région BFC	72 200 €
Chambre d'hôtes		Département 90	40 000 €
Cuisine		Etat	9 000 €
VRD		DETR (Etat)	53 000 €
Honoraires		CCST (20 %)	86 200 €
		Autofinancement (39.6 %)	170 600 €
	431 000 €		431 000 €

Compte tenu des enjeux financiers et du dimensionnement de cette nouvelle construction, ce projet dépasse la dimension strictement communale pour être qualifié d'intérêt communautaire.

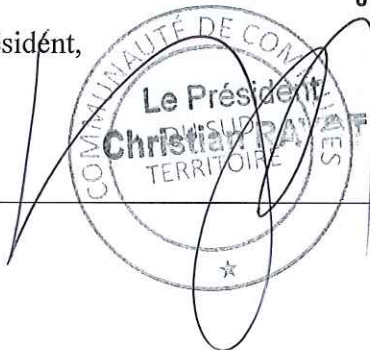
Le Conseil communautaire après en avoir débattu à 35 voix pour et 1 opposition des membres présents, décide :

- d'autoriser le versement d'un fonds de concours exceptionnel au titre des investissements de la politique touristique au bénéfice de la Commune de Chavanatte pour la réalisation de cette ferme d'accueil touristique,
- de plafonner ce fonds de concours à un montant de 86 200 € (quatre-vingt-six mille deux cent euros) soit 20% de la dépense H.T. subventionnable. La Commune devra assurer hors subventions une part de financement au moins égale au montant du fonds de concours alloué,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à ce fonds, à en vérifier la juste affectation, et à engager toutes les actions et signer tous les documents s'y référant.

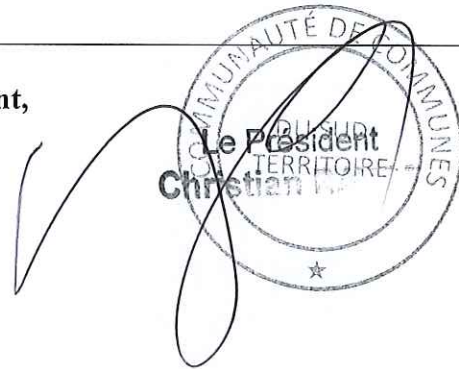
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 09 OCT. 2017

Le Président,


Le Président
Christian PAVAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE

Le Président,


Le Président
Christian PAVAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE

